

Conditions générales de vente Aloa Vacances - camping Beauséjour

Pour que vos vacances soient placées sous le signe de la tranquillité et du plaisir, et afin de vous permettre de profiter pleinement de toutes les activités et prestations offertes par nos établissements, nous vous invitons à lire attentivement les Conditions Générales de Vente ci-dessous. Elles vous fourniront toutes les informations nécessaires pour une expérience sereine et agréable au sein de nos campings.

Version en vigueur en date du 09/12/2025

1 - PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour but de définir les droits et obligations d'Aloa Vacances et du Client (ci-après dénommé "le Client") dans le cadre de la réservation d'un hébergement ou d'un emplacement de camping. Ces CGV s'appliquent aux réservations effectuées via notre site Internet, par téléphone auprès de notre service réservation, ainsi que pour les réservations effectuées par le biais d'un tour opérateur.

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées dans notre catalogue et sur le site Internet accessible à l'adresse suivante : www.aloa-vacances.com (ci-après le « Site internet »). Veuillez noter que le contenu de la brochure et du site internet est fourni à titre d'information et que certaines activités et prestations peuvent être modifiées en fonction de la disponibilité et des dates de la saison. Aloa Vacances se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations publiées. En cas de modifications importantes, celles-ci seront communiquées par notification écrite à l'adresse e-mail fournie par le Client lors de la réservation.

Les CGV applicables sont celles publiées sur le site internet au moment de la réservation. La réservation effectuée par le Client est régie par les présentes CGV, le Règlement Intérieur (fourni en pièce jointe dans certains mails) et la Politique de Confidentialité, qui font partie intégrante des CGV.

Afin de faciliter la lecture de ce texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre, sans discrimination, pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

2 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités de réservation, de location et d'utilisation des hébergements et services proposés par Aloa Vacances au sein de ses campings, à destination de clients particuliers.

3 - LEXIQUE

- **Client** : Toute personne physique effectuant une réservation pour son propre compte ou celui d'un groupe.
- **Hébergement** : Les locations (mobihomes, chalets, bungalows, etc.) mises à disposition par Aloa Vacances.
- **Camping** : Tout terrain exploité par Aloa Vacances, offrant des services et installations touristiques.
- **Réservation** : La confirmation de commande d'un séjour effectuée par le Client, suite à l'acceptation des présentes Conditions Générales et le paiement d'un acompte.
- **Dépôt de garantie** : garantie est une somme d'argent versée par le vacancier au camping, au moment de la réservation ou à l'arrivée. Il est destiné à couvrir d'éventuels manquements du vacancier (dégâts matériels, ménage non effectué, etc.). Si aucun dommage n'est constaté et que toutes les obligations du vacancier sont respectées (comme le nettoyage ou le bon usage du bien), cette somme est restituée au départ, après vérification de l'état des lieux.
- **CGV** : Abréviation de "Conditions Générales de Vente". Document contractuel définissant les règles et conditions régissant la relation entre le prestataire (ici, Aloa Vacances) et le client pour la réservation de séjours ou de prestations.
- **Mon compte** : Espace personnel créé par un utilisateur sur le site internet d'Aloa Vacances, permettant de gérer ses réservations, consulter ses informations et effectuer des transactions.
- **Données personnelles** : Informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable, telles que son nom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, etc., collectées et traitées par l'entreprise.
- **Emplacement de camping** : Parcelle ou zone attribuée aux clients pour installer leur équipement de camping, tel que des tentes, caravanes ou camping-cars.
- **Aloa Vacances** : Nom de l'entreprise fournissant les services de réservation d'hébergements et d'emplacements de camping.
- **Règlement intérieur** : Ensemble de règles et de normes de conduite que les clients doivent respecter pendant leur séjour dans les établissements d'Aloa Vacances.
- **Site internet** : Plateforme en ligne accessible à l'adresse URL fournie, où les clients peuvent consulter les offres, effectuer des réservations et accéder à diverses informations relatives aux services et aux établissements.
- **Politique de confidentialité** : Document expliquant comment l'entreprise collecte, utilise, protège et conserve les données personnelles des clients.
- **Prestations et suppléments** : Services supplémentaires proposés par l'entreprise en option, tels que la location de matériel ou les activités payantes, qui viennent en complément des services de base inclus dans la réservation.
- **Saison touristique** : Période pendant laquelle les établissements sont ouverts et accueillent les clients, généralement divisée en basse saison et haute saison en fonction de la demande et des conditions climatiques.
- **Basse saison** : Période de l'année avec une faible affluence touristique, généralement caractérisée par des tarifs plus bas et une fréquentation moindre des établissements.
- **Haute saison** : Période de l'année avec une forte affluence touristique, souvent durant les vacances scolaires ou les mois les plus chauds, caractérisée par des tarifs plus élevés et une fréquentation accrue.
- **Tour opérateur** : Entreprise spécialisée dans l'organisation et la vente de séjours touristiques, souvent en partenariat avec les hébergeurs pour offrir des forfaits vacances aux clients.
- **Services du camping** : Ensemble des prestations et équipements fournis par le camping, tels que les installations sanitaires, les piscines, les espaces de loisirs, etc.
- **Visiteur** : Personne qui se rend sur le site d'un établissement sans y séjourner,

souvent pour une visite de journée et soumis à des frais d'entrée.

- **Animations / activités** : Programmes récréatifs et divertissants organisés par le camping pour les clients, tels que des spectacles, des jeux, des sports et des ateliers.
- **Numéro d'emplacement** : Référence unique attribuée à chaque parcelle de camping pour identifier et localiser les emplacements réservés par les clients.

4 - DESCRIPTIFS

Aloa Vacances s'engage à mettre à jour les informations concernant les prestations de ses campings sur tous ses supports publicitaires. En cas de modification substantielle de ces informations, nous informerons le Client en conséquence. Nous vous invitons à consulter le descriptif détaillé de l'hébergement ou de l'emplacement réservé pour obtenir des informations précises sur sa composition. Le classement (nombre d'étoiles) attribué aux campings, tel qu'indiqué sur nos supports publicitaires, est basé sur les normes locales du pays d'accueil.

5 - TARIFS

5.1 - Évolution des tarifs

Les tarifs affichés sur le site internet et dans les documents commerciaux d'Aloa Vacances sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications. Ils s'appliquent uniquement pour la saison en cours. La prestation sera facturée au tarif en vigueur au moment de l'enregistrement de la réservation ou de l'option.

Une simulation de séjour ne garantit ni la disponibilité des hébergements ni le prix final du séjour. Les tarifs peuvent évoluer à tout moment sans préavis. Ils sont indiqués toutes taxes comprises (TTC). Toute modification des taux de TVA ou autres taxes applicables entraînera une révision des tarifs correspondants.

Inclus dans le tarif pour les hébergements :

- Eau, électricité, télévision (selon l'hébergement), stationnement pour un véhicule, accès aux piscines et aux animations proposées sur le site.

Exclus du tarif pour les hébergements :

- Frais de réservation, prestations et suppléments, taxe de séjour, redevance écologique, assurance annulation et la modification de séjour.

Inclus dans le tarif pour un emplacement :

- Accès aux sanitaires, stationnement pour un véhicule, accès aux piscines et aux animations proposées sur le site, forfait 2 personnes et électricité selon choix de l'emplacement camping sélectionné.

Exclus du tarif pour les hébergements :

Les personnes supplémentaires, frais de réservation, prestations et suppléments, taxe de séjour, redevance écologique, et assurance annulation.

5.2 - Promotions et offres spéciales

Aloa Vacances propose régulièrement des promotions et offres spéciales sur certains séjours et hébergements. Ces offres sont valables dans la limite des disponibilités et pour une période déterminée. Elles ne sont en aucun cas rétroactives et ne peuvent s'appliquer à une réservation déjà confirmée.

Les promotions ne sont pas cumulables avec d'autres réductions ou avantages, sauf mention contraire explicite. Aloa Vacances se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute offre promotionnelle sans préavis.

Toute offre ou promotion est applicable uniquement lors de la validation de la réservation et dans le respect des conditions spécifiques mentionnées lors de l'offre. Les avoirs et bons de réduction émis par Aloa Vacances doivent être utilisés avant leur date d'expiration et selon les modalités définies.

6 - RÉSERVATION

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, en ligne sur le site internet d'Aloa Vacances, ou via un tour opérateur partenaire. Une réservation est considérée comme effective après encaissement de l'acompte et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du règlement du camping, qui est fourni en pièce jointe dans certains mails.

La réservation, d'un emplacement de camping ou d'un hébergement est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable d'Aloa Vacances.

Les réservations ne deviennent contractuelles qu'après acceptation par Aloa Vacances, qui se réserve le droit de les refuser, notamment en cas d'indisponibilité ou de toute circonstance susceptible de compromettre leur bonne exécution. Aloa Vacances propose des séjours à vocation familiale, avec des hébergements spécifiquement conçus pour cet usage. Par conséquent, Aloa Vacances se réserve le droit de refuser toute réservation qui ne respecterait pas cet objectif ou tenterait de le détourner.

7 - ACCOMPTE

Pour valider une réservation, un acompte équivalent à 30 % du montant total du séjour en plus des frais de réservation et de l'assurance annulation, doit être versé par carte bancaire en cas de réservation supérieur à 4 semaines avant l'arrivée.

En cas de réservation moins de 4 semaines avant l'arrivée, le paiement intégral du séjour est requis lors de la réservation, par carte bancaire uniquement.

8 - RÉSERVATION DE GROUPE

Toute réservation de plus de 2 hébergements ou emplacements, effectuée par une seule personne ou par plusieurs personnes se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes raisons aux mêmes dates dans le même camping Aloa Vacances, est considérée comme une réservation de groupe. Les hébergements proposés sur notre site sont destinés exclusivement à une clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, il est impératif de contacter Aloa Vacances par email à l'adresse mail du camping, affichée sur le site internet du camping. Aloa Vacances se réserve le droit d'examiner et d'accepter ou de refuser toute demande de réservation de groupe. Si une réservation de groupe est effectuée sans accord préalable et que cela est découvert après validation de la réservation, Aloa Vacances se réserve le droit d'annuler immédiatement et sans discussion possible la ou les réservations concernées, avec un remboursement des clients.

9 - RESERVATION D'UN HÉBERGEMENT

Les hébergements sont disponibles pour 1 à 12 personnes, selon le camping Aloa Vacances. La capacité maximale de l'hébergement ne doit en aucun cas être dépassée, sous peine de facturation supplémentaire. Les installations de matériel supplémentaire (tente, lit de camp, etc.) sont strictement interdites. Aloa Vacances se réserve le droit de refuser l'accès au camping en cas de non-respect de ces conditions, sans possibilité de contestation.

10 - RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

Le tarif des emplacements de camping indiqué comprend l'accès à l'emplacement pour 2 personnes. Toute personne supplémentaire sera facturée en supplément. La capacité maximale d'accueil est de 6 personnes. Aloa Vacances se réserve le droit de refuser l'accès aux vacanciers dépassant cette capacité. La réservation comprend 2 personnes, le véhicule, l'accès aux sanitaires, et l'installation d'un seul matériel (caravane, toile de tente, van ou camping-car). Il est impératif de communiquer les dimensions exactes du matériel lors de la réservation. Les modifications doivent être demandées au préalable et sont sujettes à disponibilité.

11 - FRAIS DE RESERVATION

Les frais de réservation sont de 19€ pour les

séjours de 1 à 6 nuits, que la réservation soit effectuée par téléphone ou en ligne sur le site internet du camping. Pour les séjours de 7 nuits et plus, les frais de réservation sont de 30€ si la réservation est effectuée en ligne, ou de 40€ par téléphone. Les frais de réservation sont dus au moment de la réservation et ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

12 - SUPPLÉMENTS ET PRESTATIONS

Animaux

- La présence d'un animal est facturée 7,50€ par jour et par animal.

Location de Draps et Kit Serviettes

La location de draps et de kit serviettes est obligatoirement sur réservation. Les draps et serviettes ne sont pas renouvelés pendant le séjour.

- Kit de draps (grande ou petite taille) : 21€ par paire.
- Kit de serviettes (comprend une grande et une petite serviette) : 10,50€.

Autres Services de Location

Les services suivants doivent également être réservés au moment de la réservation :

- Lit bébé ou chaise bébé : 5,50€ par jour (les matelas pour les lits bébés ne sont pas fournis)
- Plancha électrique* : 6€ par jour
- Plancha gaz* : 8,50€ par jour

Forfait Ménage

Le forfait ménage est obligatoirement sur réservation :

- 90€ pour une location 1 ou 2 chambres
- 110€ pour une location 3 ou 4 chambres
- 160€ pour une maison*
- 300€ pour une villa*

Ces prestations et suppléments doivent être réservés au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité. Les demandes ajoutées après la réservation ne peuvent garantir la disponibilité de ces suppléments et prestations.

*selon le camping dans lequel vous avez réservé

13 - PRESTATION CHOIX DE L'EMPLACEMENT

13.1 - Option de choix d'emplacement

Les clients ont la possibilité de choisir un emplacement spécifique moyennant un supplément de 40 € par emplacement choisi. Pour toute réservation effectuée en ligne via notre site, la sélection d'un emplacement s'effectue directement au moment de la réservation, parmi une liste d'emplacements proposés en fonction de la typologie de location choisie.

Pour les réservations par téléphone, la demande est enregistrée par nos équipes, sous réserve de disponibilité et d'éligibilité de

l'emplacement au supplément « choix de l'emplacement ».

Si le vacancier souhaite ajouter cette option ultérieurement à sa réservation, ou si la réservation a été effectuée par l'intermédiaire d'un tiers (tour-opérateur, CSE, agence de voyage, etc.), la demande doit obligatoirement être formulée uniquement par mail adressé au camping concerné, au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée prévue. Elle reste strictement soumise à l'acceptation écrite du camping et au paiement préalable du supplément de 40 € par emplacement choisi. Sans confirmation écrite de la part du camping, la demande ne peut en aucun cas être considérée comme acquise. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être garantie.

En cas de nécessité technique, organisationnelle ou de force majeure, le camping se réserve la possibilité de modifier l'attribution de l'emplacement choisi. Dans ce cas, le supplément « choix de l'emplacement » sera intégralement remboursé au vacancier, sans qu'aucune autre indemnité ne puisse être réclamée.

13.2 - Réservation en ligne

En réservant en ligne, vous pourrez choisir votre emplacement parmi une liste d'options disponibles correspondant à la typologie de location sélectionnée. Ce service est soumis à disponibilité et le supplément correspondant sera ajouté au montant total de la réservation. Nous serons heureux de répondre au mieux à vos attentes.

13.3 - Réservation par téléphone

Si vous préférez choisir votre emplacement par téléphone, veuillez contacter le camping. Nous serons ravis de vous proposer les meilleures options disponibles et ferons tout notre possible pour satisfaire vos préférences, dans la limite des disponibilités et selon la typologie de locatif choisie.

13.4 - Attribution d'emplacement

Si vous optez pour l'option de choix d'emplacement, nous nous efforcerons de satisfaire votre demande. Cependant, l'attribution finale de l'emplacement reste soumise à disponibilité et peut être modifiée en cas de nécessité opérationnelle.

13.5 - Supplément pour le choix d'emplacement

Le choix d'emplacement est un service payant, et le montant du supplément sera ajouté à votre facture lors de la réservation. Ce supplément est non remboursable en cas d'annulation.

14 - TAXE DE SEJOUR ET REDEVANCE ECOLOGIQUE

14.1 - La taxe de séjour

La taxe de séjour est à régler selon les tarifs en vigueur. Cette taxe est collectée pour le compte des communes et peut être augmentée d'une taxe additionnelle départementale. Le montant de la taxe de séjour est susceptible d'évoluer au cours de l'année, ce qui pourrait affecter le coût total du séjour, soit à la hausse, soit à la baisse. La taxe de séjour s'applique par jour et uniquement aux personnes majeures.

14.2 - La redevance écologique

Le Camping a depuis de nombreuses années une démarche écologique et veut aujourd'hui renforcer ses actions. Dans une démarche de responsabilisation écologique, nous sommes tenus de mettre en place cette redevance écologique. Celle-ci s'élève à 0.69€ par nuitée et par personne, permettant au camping de mettre en place des actions en ce sens avec la participation de chacun.

15 - MINEURS

Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte responsable pendant toute la durée de leur séjour. Nous nous réservons le droit de refuser l'admission des groupes de mineurs non accompagnés d'un tuteur légal ou d'un adulte désigné comme responsable. En cas de non-respect de cette règle, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans préavis et sans explication. Pour toute demande complémentaire ou clarification, merci d'envoyer un e-mail au camping.

16 - RESPONSABILITE EN CAS DE RESERVATION VIA UN TOUR OPERATEUR

Aloa Vacances décline toute responsabilité en cas de réservation effectuée via un tour opérateur comportant des informations erronées ou incomplètes concernant le camping, les hébergements, les tarifs des suppléments et prestations, ainsi que les taxes de séjour et la redevance écologique. Il est de la responsabilité du client de vérifier les informations fournies par le tour opérateur. Aloa Vacances ne pourra être tenue responsable des éventuels malentendus ou différends relatifs aux informations incorrectes ou manquantes issues de sources externes à notre établissement.

17 - MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

17.1 - Modifications de séjour

Toute demande de modification des informations suivantes :

- Informations personnelles du réservant (numéro de téléphone, adresse postale, email, date de naissance, plaque d'immatriculation du véhicule)
- Complément de la liste des participants (hors le changement du titulaire du dossier et dépassement de la capacité d'accueil de la location entraînant le changement de cette dernière) avec leurs noms, prénoms et date de naissance

Cela n'entraîne pas de facturation supplémentaire, ces modifications ci-dessus sont gratuites. Cela peut être effectué directement via l'espace mon compte accessible sur le site internet d'Aloa Vacances (www.aloa-vacances.com) ou bien par mail du camping.

Pour toute demande d'ajout de prestations ou de suppléments, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse du camping (disponible sur notre site internet). Ces ajouts sont soumis à disponibilité. Veuillez noter que l'envoi d'un e-mail ne garantit pas l'acceptation de votre demande. Nous nous engageons à vous fournir une réponse écrite confirmant si votre demande peut être satisfaite ou non. Si l'ajout est possible, le solde de votre séjour sera mis à jour en conséquence, et vous devrez régler les frais supplémentaires.

Toute demande de modification des informations suivantes :

- Changement des dates du séjour
- Changement de locatifs
- Ajout d'un ou des participants entraînant le dépassement de la capacité d'accueil de la location initialement réservée et donc un changement de locatif
- Changement de camping

Cela entraîne l'application des frais ci-dessous suivant la date à laquelle la demande, qui doit être faite uniquement par mail, intervient à l'adresse du camping.

Modification à 30 jours et + avant l'arrivée au camping

30€ par numéro de dossier de réservation et remboursement de la différence dans le cas d'un changement de dates ou bien de locatifs et que le montant de la location est plus faible. Dans le cas inverse, le client devra s'acquitter de la différence. Pour les réservations bénéficiant des aides VACAF, le remboursement sera effectué après réception du versement de la CAF.

29 jours et 14 jours avant l'arrivée au camping

50€ par numéro de dossier de réservation en cas de différence en faveur du client celle-ci n'est pas remboursée par le camping et dans le cas contraire, le client devra s'acquitter de la différence.

Entre 13 et 8 jours avant l'arrivée au camping

100€ par numéro de dossier de réservation, en cas de différence en faveur du client celle-ci n'est pas remboursée par le camping et dans le cas contraire, le client devra s'acquitter de la différence.

7 jours et moins avant l'arrivée au camping

100% du prix du premier séjour est conservé par le camping et le client devra s'acquitter du montant du nouveau séjour.

17.2 - Changement du réservant

Le client peut demander à Aloa Vacances la cession de son contrat à une autre personne, à condition que cette dernière respecte toutes les conditions applicables au contrat. Le client et son cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. Des frais de cessions, d'un montant de 50€ seront appliqués.

- Cession d'un contrat de location vers un bénéficiaire VACAF
- Cession d'un contrat de location d'un bénéficiaire VACAF vers un cessionnaire sans aide VACAF, l'aide ou la subvention accordée sera automatiquement annulée.

18 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES PAIEMENTS

Aloa Vacances propose différentes méthodes de paiement pour ses réservations.

18.1 - Paiement immédiat

Si la réservation est effectuée 30 jours ou moins avant le début du séjour, l'intégralité des sommes dues doit être réglée immédiatement au moment de la réservation par carte bancaire.

18.2 - Paiement en plusieurs fois

Si la réservation est effectuée **plus de 30 jours** avant le début du séjour et que le client choisit un paiement échelonné, l'intégralité des sommes dues doit être réglée **au plus tard 30 jours** avant la date d'arrivée. En cas de non-paiement dans ce délai, Aloa Vacances se réserve le droit d'annuler la réservation conformément aux conditions d'annulation mentionnées dans l'article "Annulation".

Moyens de paiement acceptés

Selon le mode de réservation choisi, les moyens de paiement suivants sont acceptés :

- Carte bancaire (CB) pour toutes les réservations.
- Chèques-Vacances Connect : Ce mode de paiement est accessible via l'application mobile dédiée. Aloa Vacances ne peut être tenue responsable en cas d'échec ou de dysfonctionnement de l'application.

Le montant minimum pour un paiement via Chèques-Vacances Connect est de 20 €, avec possibilité de compléter par carte bancaire.

- Chèques-Vacances ANCV : Les chèques-vacances doivent être dûment remplis et envoyés par courrier sécurisé à l'adresse suivante : **Aloa Vacances, 27 rue des Marchais, 85180 Les Sables d'Olonne en précisant les coordonnées complètes de la réservation (nom, camping dans lequel vous avez réservé, numéro de dossier, dates du séjour)**. Seuls les chèques vacances effectivement reçus seront pris en compte. Ils doivent être envoyés dans un délai de 7 jours après la réservation et au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Passé ce délai de 30 jours, les chèques ANCV seront refusés, et le solde devra être réglé par carte bancaire.
- Chèque bancaire à l'ordre d'Aloa Vacances, en précisant les coordonnées de votre réservation ainsi que le nom du camping Aloa Vacances dans lequel vous séjournerez.
- Avoir : Le client doit respecter les conditions d'utilisation de l'avoir telles qu'indiquées sur ce dernier.
- Virement bancaire sur le compte du camping grâce au RIB joint dans le mail d'option, en précisant le numéro de réservation. Pour que la réservation soit confirmée, il faut envoyer par mail, à l'adresse mail du camping, la preuve du virement.

Paiement en plusieurs fois avec Floa

Aloa Vacances propose à ses clients la possibilité de régler leur séjour en plusieurs fois grâce à son partenaire financier Floa. Cette solution de paiement échelonné permet de diviser le montant total de la réservation en 3 ou 4 mensualités.

Conditions d'éligibilité :

- Cette option est disponible pour toute réservation d'un montant minimum de 100 € et jusqu'à 4000 €.
- Le paiement en plusieurs fois avec Floa est possible uniquement lors de la réservation en ligne ou par téléphone.
- Le premier prélèvement a lieu au moment de la confirmation de la commande, les suivants sont étalés sur une période de 30 jours pour un paiement en 3 fois, ou 90 jours pour un paiement en 4 fois.

Modalités de souscription :

- Lors de la validation de votre réservation, sélectionnez l'option "Paiement en 3x ou 4x sans frais avec Floa" et suivez les instructions.
- Vous serez redirigé vers l'interface sécurisée de Floa pour finaliser la transaction.
- Une fois la demande validée, votre réservation sera confirmée et vous recevrez un calendrier de prélèvement

détaillant les dates et montants des échéances.

Le paiement en plusieurs fois avec Floa est une facilité de paiement, et toute défaillance ou défaut de paiement peut entraîner l'annulation de la réservation conformément aux conditions d'annulation d'Aloa Vacances.

Ces solutions de paiement sont réservées aux particuliers (personnes physiques majeures) résidents en France, titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard possédant une date de validité correspondant à la durée du remboursement. Floa SA, RCS Bordeaux 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7 - 71 Rue Lucien Faure à Bordeaux (33300) soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro n° 07 028 160 (www.orias.fr).

FLOA se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de financement ; vous disposez du délai légal de rétractation.

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous demandez à payer votre commande de biens et/ou de service au moyen de ces solutions de paiement, vos données personnelles seront transmises à FLOA à des fins d'étude de votre demande de financement, de gestion de votre contrat de crédit et le cas échéant, de recouvrement.

Pour plus d'information :

- <https://www.floabank.fr/conditions-generales-paiement-plusieurs-fois>
- <https://www.floabank.fr/politique-confidentialite>

18.3 - Prestations à régler avant l'arrivée

Le client doit régler le montant total du séjour en plusieurs versements, s'il le souhaite et sauf cas contraire si la réservation est inférieure à 4 semaine avant l'arrivée, incluant le prix de l'hébergement, les prestations et suppléments choisis, l'assurance, les frais de dossier, les taxes de séjour et la redevance écologique. À défaut de paiement dans les délais impartis, la réservation sera considérée comme annulée et les conditions d'annulation de l'article "Annulation" s'appliqueront.

Prestations à régler sur place

À l'arrivée, le client doit procéder aux paiements suivants si certains éléments ci-dessous ont été omis lors de la réservation ou que le solde de son séjour n'est pas à 0€

- Les taxes locales (taxe de séjour et redevance écologique).
- Les frais pour les visiteurs ou animaux domestiques.
- Les prestations et suppléments ajoutés ultérieurement à la réservation

18.4 - Modification des prix et erreurs

Aloa Vacances met tout en œuvre pour garantir l'exactitude des prix affichés sur ses supports de communication. Toutefois, en cas d'erreur typographique ou de tarification incorrecte, nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier la réservation. Le client sera informé de cette annulation ou modification, et aura la possibilité de confirmer la réservation au tarif corrigé.

18.5 - Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les prestations de services d'hébergement fournies à une date ou période déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours.

19 - ANNULATION

La demande d'annulation d'une réservation doit impérativement être effectuée par e-mail à l'adresse du camping. Il est important de noter que l'envoi de votre demande ne garantit pas son approbation ; une validation est soumise à l'acceptation de notre équipe. Nous nous engageons à vous envoyer un accusé de réception de votre demande, afin de confirmer qu'elle a bien été prise en compte. En cas de non-retour de notre part dans les 48 heures, nous vous invitons à nous renvoyer un e-mail, accompagné d'un appel téléphonique car il se peut qu'une erreur se soit glissée dans l'adresse e-mail et que notre équipe n'ait pas eu l'information d'annulation, modification ou interruption.

19.1 - Annulation sans assurance annulation

Pour les séjours de 7 nuits et plus :

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : Une somme forfaitaire de 30% du prix du séjour sera retenue, ainsi que les frais de dossier.
- Moins de 30 jours avant la date d'arrivée : La totalité du montant du séjour sera due.

Pour les courts séjours :

- Annulation effectuée 15 jours avant la date d'arrivée : Une somme forfaitaire de 50€, ainsi que les frais de dossier, seront retenus.
- Annulation entre 15 jours et le jour d'arrivée : La totalité du montant sera due.

19.2 - Assurance annulation et interruption de séjour

L'assurance annulation est fortement recommandée. Son coût est de 4% du prix total du séjour, prestations annexes incluses, avec un minimum de 25 €. Elle est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il est impossible d'ajouter l'assurance annulation après le règlement de l'acompte.

Le montant de l'assurance annulation s'ajoute à celui de l'acompte et couvre les personnes inscrites au séjour. En cas d'annulation du séjour pour un motif garanti, le remboursement des frais de séjour réglés et non utilisés sera effectué en cas de retour anticipé par l'assureur après validation de votre dossier par ce dernier. Voir détail des conditions de garantie : <https://www.aloa-vacances.com/wp-content/uploads/2024/09/Notice-dinformatives-assurance-camping-FR.pdf>

20 - VOTRE SEJOUR AU CAMPING

20.1 - Règlement intérieur du camping

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble des occupants le règlement intérieur du camping, le règlement des aires de jeux ainsi que le règlement spécifique de la piscine. En cas de non-respect de ces règlements, le directeur du camping se réserve le droit de demander aux vacanciers fautifs de quitter les lieux, sans possibilité de remboursement.

20.2 - Capacité d'accueil

Il ne sera accepté que le nombre de personnes indiquées (y compris enfant en bas âge) pour une location d'hébergement et un seul véhicule par emplacement. Les informations données par le preneur servent de base de calcul. Toute personne en supplément (dans la limite de la capacité d'accueil de l'hébergement choisi) devra être déclarée à l'arrivée. En conclusion, toute déclaration inexacte, toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour, rendent le contrat caduc et nous nous réservons le droit de refuser l'accès au camping.

ARRIVEE AU CAMPING

Tout vacancier, à son arrivée, doit se présenter à la réception du camping muni de son bon d'échange, qui lui aura été adressé par courrier ou par mail après avoir soldé son séjour. Pour les vacanciers séjournant en mobil-homes de la gamme Premium, les hébergements sont accessibles à partir de 16h. Pour les autres hébergements, nous garantissons que les locatifs soient prêts et accessibles à partir de 16h30 et au plus tard à 20h. Pour les emplacements de camping, les arrivées sont possibles à partir de midi.

20.3 - Consignes de ménage et attestation de prise de connaissance

Les consignes de ménage pour le départ sont consultables à la réception. De plus, le vacancier peut retrouver toutes ces consignes dans le livret d'accueil numérique du camping, accessible par QR Code à différents endroits du camping.

20.4 - Vérification des informations

Aloa Vacances se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la fiche récapitulative du séjour réservé ainsi que dans les autres documents contractuels transmis et validés par le client. Si des informations essentielles (par exemple : identité, nombre de personnes) s'avèrent erronées, le camping se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans formalité ni indemnité.

Le client est également responsable de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la fiche récapitulative du séjour et les documents fournis par Aloa Vacances. En cas d'erreur (par exemple : durée du séjour, choix de l'hébergement), le client doit contacter directement le Service Réservation par téléphone ou par mail pour modifier les informations avant la contractualisation. Si le client découvre une erreur après avoir validé et payé sa réservation, il peut modifier son séjour conformément aux conditions prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente (cf. article modification de séjour).

20.5 - Disponibilité des emplacements et hébergements

Les emplacements camping sont disponibles à partir de midi et après règlement du solde du séjour. Les hébergements sont disponibles à partir de 16h30 sauf pour les vacanciers séjournant en mobil-homes Premium, pour lesquels l'hébergement est accessible dès 16h. Si le Service Réservation et le camping ne reçoivent pas de nouvelles du client à J+1 de l'arrivée, Aloa Vacances se réserve le droit de facturer le séjour et de mettre fin au contrat.

20.6 Véhicules et stationnement

Chaque hébergement dispose d'une place de stationnement pour un seul véhicule léger, située soit sur l'emplacement locatif, soit sur un parking dédié au sein du camping. Tout véhicule supplémentaire doit obligatoirement être stationné sur les parkings extérieurs prévus à cet effet.

Chaque véhicule entrant dans l'enceinte du camping doit être dûment identifié (badge, vignette ou déclaration à la réception). En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de faire appel aux services compétents pour procéder à l'enlèvement du véhicule concerné.

Seuls les véhicules de type voiture particulière (catégorie M1) sont autorisés à stationner sur les parcelles. Les véhicules utilitaires, y compris lorsqu'ils ont été aménagés (fourgon aménagé, van, etc.), ainsi que les camping-cars, poids lourds, bus et tout autre type de véhicule non classé M1, ne sont pas autorisés à

stationner sur les parcelles. Les véhicules utilitaires, y compris lorsqu'ils ont été aménagés (fourgon aménagé, van, etc.), ainsi que les camping-cars, poids lourds, bus et tout autre type de véhicule non classé M1, ne sont pas autorisés à stationner dans l'enceinte du camping, sauf s'ils font l'objet d'une réservation d'un emplacement nu spécifiquement prévu à cet effet.

20.7 Barrière d'accès

L'accès au camping est régulé par des barrières automatiques fonctionnant de 7h00 à 00h00. En dehors de ces horaires, toute entrée ou sortie de véhicule est impossible.

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, il est strictement interdit :

- de franchir la barrière autrement qu'au moyen d'un véhicule autorisé,
- de passer à pied, à vélo, en trottinette ou par tout autre moyen sous ou autour de la barrière,
- de suivre un autre véhicule pour entrer sans autorisation (passage en file indienne).

Les piétons et cycles doivent obligatoirement utiliser les zones de passage piétonnes prévues à cet effet.

Tout manquement à ces règles engage l'entière responsabilité du contrevenant. Le camping pourra facturer les éventuels dommages causés aux équipements, sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

20.8 Vitesse de circulation

La vitesse de circulation est strictement limitée à 10 km/h dans l'ensemble du camping.

Cette règle s'applique à tous les véhicules autorisés à circuler dans l'enceinte du site, qu'il s'agisse de voitures, motos, vélos, trottinettes électriques ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé ou non.

La circulation doit s'effectuer avec prudence et dans le respect de la sécurité des piétons, en particulier des enfants.

Tout non-respect de cette règle peut entraîner la restriction ou l'interdiction d'accès du véhicule concerné à l'intérieur du camping.

20.9 - Port obligatoire du bracelet

Pour accéder aux piscines et aux installations du camping, le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour. Ce bracelet, qui vous sera remis lors de votre arrivée, est essentiel pour garantir la sécurité et la gestion des accès.

Instructions :

1.Port du Bracelet : Le bracelet doit être porté de manière visible en tout temps lorsque vous utilisez les installations du camping. Il permet

d'identifier les personnes autorisées à accéder à ces zones.

2.Responsabilité : Il est de votre responsabilité de conserver et de porter le bracelet tout au long de votre séjour. En cas de perte ou de dommage, veuillez contacter immédiatement la réception pour obtenir un remplacement moyennant un supplément de 5€.

3.Contrôles : Des contrôles réguliers seront effectués par le personnel du camping pour s'assurer que tous les utilisateurs respectent cette règle. Toute personne ne portant pas le bracelet pourra se voir refuser l'accès aux installations et/ou du camping.

Nous vous remercions de votre coopération pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de nos équipements.

20.10 - Dépôt de garantie

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie (voir définition article 1) est exigé par empreinte de carte bancaire, conformément aux modalités suivantes :

Montant total du dépôt de garantie : 400 € (quatre cents euros)

Répartition :

- 200 € (deux cents euros) pour l'hébergement
- 200 € (deux cents euros) pour les frais de nettoyage.

Modalités de paiement : Le dépôt de garantie doit être effectué exclusivement par empreinte de carte bancaire au plus tard le jour de la remise des clés. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté pour cette opération. En cas de non-présentation d'une carte bancaire, nous nous réservons le droit de refuser l'accès au camping.

Restitution de l'empreinte bancaire : L'empreinte bancaire est automatiquement supprimée dans un délai de 48 heures après l'état des lieux de départ du vacancier réalisé par l'équipe du camping. Sauf en cas de dégradations, de ménage non effectué ou partiellement effectué.

Retenues éventuelles : Des retenues pour l'hébergement et/ou le ménage pourront être appliquées si nécessaire. Il est impératif de respecter les **consignes de ménage (ci-dessous)** suivantes pour éviter toute retenue sur le dépôt de garantie. En cas de non-respect de ces consignes, **même pour un seul oubli**, le camping se réserve le droit de prélever l'intégralité du montant du dépôt de garantie lié au ménage, soit **200€**.

🔧 Consignes Ménage :

Cuisine :

Vider et nettoyer le réfrigérateur et le congélateur : Assurez-vous de retirer tous les aliments et de nettoyer les surfaces.

Laissez le réfrigérateur en position 1

- **Dégraisser la plaque de cuisson** : Nettoyez soigneusement la plaque de cuisson pour enlever toute graisse ou résidu de nourriture.
- **Nettoyer l'intérieur du micro-onde** : Essuyez toutes les surfaces intérieures pour enlever les éclaboussures et les odeurs.
- **Vider et nettoyer les meubles de cuisine** : Videz les tiroirs et les placards, puis essuyez toutes les surfaces pour enlever les miettes et la poussière.
- **Laver, essuyer et ranger la vaisselle** : Toutes les assiettes, verres, couverts et ustensiles doivent être lavés, séchés et rangés dans leurs emplacements respectifs.
- **Vider la poubelle** : Retirez tous les déchets et nettoyez le bac à poubelle et son couvercle.

Salle de bain et WC :

- **Laver les WC et la lunette** : Utilisez un produit désinfectant pour assurer une propreté totale.
- **Rincer la brosse WC** : Après utilisation, rincez la brosse.
- **Laver le lavabo et la robinetterie** : Nettoyez toutes les surfaces avec un produit approprié pour enlever les résidus de savon et les traces d'eau.
- **Nettoyer le miroir** : Utilisez un produit pour vitres pour éviter les traces.
- **Nettoyer le bac à douche** : Assurez-vous de nettoyer la bonde, les parois et la porte de douche pour enlever les résidus de savon et le calcaire.
- **Vider et nettoyer les meubles de salle de bain** : Videz les tiroirs et les placards, puis essuyez toutes les surfaces pour enlever la poussière et les résidus.

Salon/Salle à manger :

- **Nettoyer la table et les chaises (ou les banquettes selon locaux)** : Essuyez toutes les surfaces pour enlever les miettes et les taches.
- **Dépoussiérer les surfaces** : Assurez-vous d'enlever la poussière sur toutes les surfaces, y compris les meubles, les étagères et les lampes.

Chambres :

- **Retirer les draps** : Si vous avez utilisé des draps fournis, retirez-les et déposez-les au pied du lit.
- **Secouer et plier les couvertures** : Pliez soigneusement les couvertures sur les lits.
- **Balayer sous les lits** : Vérifiez et nettoyez la zone sous les lits pour retirer tout débris.
- **Dépoussiérer les surfaces** : Assurez-vous d'enlever la poussière sur toutes les surfaces, y compris les meubles, les étagères et les lampes.

Général intérieur locatif :

- **Balayer et serpillier tous les sols du locatif** : Assurez-vous que tous les sols de chaque pièce soient propres et exempts de poussière et de salissures.
- **Laver les vitres** : Nettoyez toutes les fenêtres pour enlever les éventuelles traces de doigts et la poussière.
- **Nettoyer la porte d'entrée** : Essuyez la porte pour enlever les traces et la poussière.

Extérieurs :

- **Balayer la terrasse** : Retirez les débris ou autres salissures pour garder la terrasse propre.
- **Nettoyer le salon de jardin** : Essuyez toutes les surfaces du mobilier de jardin pour retirer la poussière et les taches.
- **Ramasser les déchets et débris** : Vérifiez les abords de votre locatif pour vous assurer qu'il n'y a pas de déchets ou d'objets laissés par inadvertance.

-  **Pour les vacanciers ayant choisi le forfait ménage en fin de séjour, nous vous rappelons qu'avant de quitter le logement, il est essentiel de :**
- **Vider les poubelles** et les sortir dans les conteneurs appropriés.
- **Laver, essuyer et ranger la vaisselle** afin de garantir un espace propre pour les prochains vacanciers.
- **Retirer les draps** (si vous séjournez dans un mobil-home premium ou si vous avez souscrit à la prestation de location de draps) et les déposer au pied du lit.
- **Plier les couvertures** sur les lits.
- **Déposer les serviettes de bain** devant la douche (si vous avez souscrit à la prestation de location de serviettes).
- **Vider le réfrigérateur** de tous ses contenus pour éviter les odeurs et les résidus alimentaires.

Notification des retenues sur le dépôt de garantie :

En cas de retenue sur le dépôt de garantie pour l'hébergement et/ou le ménage, le camping s'engage à informer le vacancier par e-mail dans un délai de 48 heures suivant son départ. Cette notification détaillera les raisons du prélèvement et le montant retenu. Le camping dispose d'un délai de 30 jours pour effectuer le prélèvement après notification.

Notification des retenues sur le dépôt de garantie pour les clients d'un tour opérateur :

Pour les vacanciers ayant réservé leur séjour via un tour opérateur et pour lesquels l'adresse e-mail du vacancier n'a pas été communiquée, le délai pour prévenir le client concernant les retenues sur le dépôt de garantie sera de sept jours.

Dans ce cas, nous informerons le tour opérateur des raisons justifiant le prélèvement du dépôt de garantie. Il incombera ensuite au tour opérateur de notifier son client. Nous déclinons toute responsabilité quant à la notification au vacancier.

20.11 - État des lieux d'entrée

À son arrivée, le vacancier doit impérativement remplir l'état des lieux via le livret d'accueil numérique mis à sa disposition, **avant sa première nuit dans l'hébergement**. Pendant les horaires d'ouverture de la réception, une version papier est disponible à la demande du vacancier. En cas d'arrivée tardive, le vacancier demeure tenu de compléter l'état des lieux en ligne. Tout défaut, dommage, équipement manquant ou défectueux doit être signalé exclusivement dans l'état des lieux d'entrée. À défaut, aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

En l'absence de retour avant la première nuit, **l'article 1731 du Code Civil** s'applique : « S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf preuve du contraire. » Cette présomption concerne également l'état de propreté du logement. Le vacancier est donc réputé avoir accepté l'hébergement en l'état et est tenu de le restituer propre et en bon état, conformément aux consignes de ménage communiquées dans le livret d'accueil numérique ou en version papier disponible à la réception.

20.12 - Animaux

Les animaux de compagnie (chiens, chats et NAC - Nouveaux Animaux de Compagnie) sont admis au sein du camping, moyennant un supplément. Ils doivent être tenus en laisse et sous surveillance constante de leur propriétaire sur l'ensemble du site.

Ils peuvent rester seuls dans le logement à condition d'être gardés dans un espace sécurisé et approprié, et de ne pas causer de nuisances pour les autres vacanciers.

Chiens

Par mesure de sécurité, les chiens de 1^{re} catégorie (« chiens d'attaque », type pit-bulls) et de 2^e catégorie (« chiens de garde et de défense », type rottweilers...) sont strictement interdits dans l'enceinte du camping. Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du camping et rester en permanence sous la surveillance de leur propriétaire.

- Chiens de petite taille (moins de 15 kg) : maximum **2 par locatif**.
- Chiens de grande taille (15 kg et plus) : maximum **1 par locatif**.

Il est interdit de laisser un chien seul dans le logement, sur la terrasse ou sur la parcelle.

Chats et NAC

Les chats et autres animaux de compagnie (NAC – perroquets, lapins, rongeurs, etc.) sont admis sous réserve qu'ils soient maintenus dans des conditions adaptées (cage, panier, caisse, etc.) et qu'ils ne causent aucune nuisance sonore, olfactive ou matérielle.

- Maximum **2 chats et/ou NAC par locatif**.

Dispositions communes

Pour la tranquillité et l'hygiène de tous, les animaux ne sont pas autorisés dans certains espaces collectifs tels que : piscines et espaces aquatiques, aires de jeux, clubs enfants et espaces de restauration intérieure. Le propriétaire reste **pleinement responsable** de son animal et des dommages ou nuisances qu'il pourrait causer aux personnes, aux biens ou aux autres animaux. Tout manquement aux présentes règles pourra entraîner l'exclusion du vacancier propriétaire accompagné de son animal, sans remboursement.

20.13 - Visiteurs

Admis après accord de l'accueil et règlement du doit d'entrer. Le visiteur devra quitter le camping avant 21h. Aloa Vacances interdit à toutes personnes extérieures du camping, l'utilisation des espaces aquatique, des clubs enfants et ados, y compris les visiteurs.

20.14 - Espace aquatique

L'espace aquatique est ouvert : de 10h à 19h tous les jours du 4 avril 2026 au 28 juin 2026 et du 31 août 2026 au 13 septembre 2026 de 10h à 20h tous les jours du 29 juin 2026 au 30 août 2026 Les toboggans sont ouverts tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 jusqu'à la fermeture de l'espace aquatique.

Seuls les maillots de bain suivants sont autorisés dans les piscines :

- Maillot de bain une pièce
- Bikini
- Slip de bain
- Boxer de bain

Le port du T-shirt anti-UV est autorisé pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes, un justificatif médical devra obligatoirement être présenté pour pouvoir porter un T-shirt anti-UV dans les piscines.

En cas de baignade avec un maillot de bain ne respectant pas cette liste, le personnel du camping se réserve le droit de demander aux personnes concernées de sortir immédiatement des bassins.

20.14.1 - Utilisation des couches piscines

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le port de couches piscines est obligatoire pour tous les enfants de moins de 3 ans dans l'espace aquatique.

Cette mesure vise à garantir la propreté et le confort de tous les utilisateurs des piscines. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le port de couches piscines est obligatoire pour tous les enfants de moins de 3 ans dans l'espace aquatique. Cette mesure vise à garantir la propreté et le confort de tous les utilisateurs des piscines. En cas de non-respect de cette règle, le personnel du camping se réserve le droit de faire sortir immédiatement l'enfant et ses accompagnants de l'enceinte de l'espace aquatique.

Les bracelets du camping sont obligatoires et doivent être portés pendant toute la saison pour avoir accès à l'espace aquatique.

20.14.2 - Règles d'hygiène et sécurité

Il est également interdit de boire, de manger, de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'espace aquatique. Veuillez respecter les consignes de sécurité affichées près des piscines pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs.

20.14.3 - Espaces détente (selon camping*)

Les espaces détente selon le camping Aloa Vacances (sauna, hammam, et bain à remous) sont réservés exclusivement aux adultes et sont en accès gratuit. Veuillez respecter les consignes de sécurité affichées près des piscines pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs.

20.14.4 - Évacuation des piscines en cas d'orage

Pour des raisons de sécurité, en cas d'orage ou de conditions météorologiques dangereuses (l'eau étant un excellent conducteur d'électricité), le camping se réserve le droit d'évacuer immédiatement les piscines extérieures. L'accès aux piscines restera suspendu jusqu'à ce que les conditions soient jugées suffisamment sûres pour permettre leur réouverture.

20.14.5 - Surveillance des espaces aquatiques

L'accès à l'espace aquatique du camping se fait sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Il est important de **noter que les enfants restent sous la vigilance et la responsabilité exclusive de leurs parents ou d'un accompagnant majeur**, et ce, pendant toute la durée de leur présence dans l'espace aquatique. Les accompagnants doivent rester à proximité des enfants et veiller constamment à leur sécurité.

20.14.6 - Utilisation des toboggans aquatiques (selon camping*)

Les toboggans aquatiques de l'espace aquatique sont soumis à des règles strictes d'utilisation, qui sont affichées à proximité des installations. Tous les utilisateurs sont tenus de respecter ces consignes de sécurité. Cela inclut, mais ne se limite pas aux restrictions d'âge, de taille, ainsi qu'aux comportements autorisés sur les toboggans (position correcte de glisse, respect des distances entre utilisateurs, etc.).

Aloa Vacances décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident résultant du non-respect de ces règles. En cas de non-respect de ces consignes de sécurité, le personnel du camping se réserve le droit d'exclure immédiatement les personnes concernées de l'espace aquatique, afin de protéger leur sécurité et celle des autres utilisateurs.

20.14.7 - Objets interdits dans l'eau

L'utilisation de bouées, ballons, et autres objets flottants dans les piscines est interdite, sauf pour les dispositifs d'aide à la nage pour les enfants.

20.14.8 - Conditions de santé

Les personnes souffrant d'infections cutanées ou de maladies contagieuses ne sont pas autorisées à accéder à l'espace aquatique, afin de garantir la santé et la sécurité de tous les vacanciers.

21 - PENDANT VOTRE SEJOUR

Responsabilité des Objets Personnels

Il incombe au vacancier de veiller à la sécurité de ses objets personnels, tels que vélos et effets personnels. Le camping ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration de ces objets.

21.1 - Responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents sur le camping

Chaque vacancier demeure responsable de lui-même, des personnes qui l'accompagnent ainsi que de ses biens personnels.

Le camping décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou d'incident matériel survenu dans l'enceinte du site, notamment lors de l'utilisation des infrastructures, équipements, chemins ou espaces naturels (cailloux, racines, arbres, plots, etc.). En aucun cas le vacancier ne pourra réclamer une indemnisation, un dédommagement ou la mise en jeu de l'assurance du camping pour un accident ou un incident résultant d'un usage normal des lieux ou d'un défaut de vigilance personnelle.

Les parents ou accompagnateurs majeurs demeurent pleinement responsables de la surveillance des enfants mineurs et de leurs agissements sur l'ensemble du site.

La participation aux activités, animations ou

installations de loisirs mises à disposition du camping se fait sous l'entière responsabilité des vacanciers lorsqu'elles sont en libre accès. Lorsqu'elles sont encadrées par un animateur salarié ou un intervenant mandaté par le camping, la responsabilité du camping ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée de son personnel.

La responsabilité du camping ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée de sa part.

21.2 - Vie du camping/divers

Il est interdit de monter une toile de tente sur l'emplacement d'un hébergement ou tout autre endroit non prévu à cet effet ainsi que d'utiliser du matériel personnel (exemples : barbecues, planchas...etc.) qui dépasse 2000W.

Il est formellement interdit de brancher un véhicule électrique sur n'importe quelle prise électrique du camping non adaptée à cet effet.

21.3 - Incivilités et comportements inappropriés

Le camping décline toute responsabilité en cas d'incivilités, de comportements perturbateurs ou de nuisances causées par les vacanciers. Chaque client est tenu de respecter les règles de bonne conduite et demeure responsable de ses propres actes ainsi que de ceux des personnes séjournant avec lui. Sont notamment considérés comme comportements inappropriés : les incivilités, le non-respect du règlement intérieur, l'état d'ivresse, l'usage ou la présence sous l'emprise de stupéfiants, toute agression physique ou verbale, toute dégradation volontaire des installations ou du matériel du camping, ainsi que tout comportement de nature à troubler la tranquillité, la sécurité ou le bon déroulement du séjour. Le client sera tenu responsable de tout dommage ou préjudice causé aux personnes, aux biens ou aux infrastructures du camping. En cas de comportement dangereux ou illégal, la direction se réserve le droit d'alerter immédiatement les autorités compétentes. En cas de manquement à ces obligations, la direction se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée, y compris l'exclusion immédiate et définitive du client et de son groupe, sans préavis préalable et sans remboursement.

21.4 - Salle de sport

Les salles de sport du camping, selon le camping, sont réservées exclusivement aux adultes et sont accessibles gratuitement. Pour utiliser les installations, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité à la réception du camping. En échange, vous recevrez une clé pour accéder à la salle de sport.

Instructions :

- 1. Réservation et Accès :** Les clés pour accéder aux salles de sport sont disponibles à la réception.

Vous devez remettre une pièce d'identité en échange de la clé.

- 2. Horaires :** Les salles de sport sont ouvertes selon les horaires en vigueur à la réception. Merci de consulter ces horaires pour planifier vos séances.
- 3. Exclusivité :** Les salles de sport sont exclusivement réservées aux adultes. Les mineurs ne sont pas autorisés à utiliser ces installations.
- 4. Capacité d'accueil :** Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à la salle de sport si sa capacité d'accueil est dépassée, afin de garantir la sécurité et le confort de tous les utilisateurs.

21.5 - Interruption de séjour

En cas d'interruption de séjour, il est impératif d'informer immédiatement la réception du camping. Une interruption de séjour peut survenir pour diverses raisons, telles que des urgences personnelles, des problèmes de santé ou d'autres circonstances imprévues.

21.5.1 - Notification

Les vacanciers doivent notifier le camping par e-mail, à l'adresse mail du camping, en fournissant les détails de l'interruption. Cette notification permettra à notre équipe de gérer la situation de manière appropriée et de minimiser les désagréments.

21.5.2 - Remboursement

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée pour les jours non utilisés en cas d'interruption de séjour du fait du vacancier. Les paiements effectués restent acquis au camping. Si le vacancier a souscrit à l'assurance annulation, il peut faire une demande de remboursement directement auprès de l'assureur, sous réserve que les conditions de l'assurance soient respectées. Le camping ne pourra être tenu responsable en cas de refus de remboursement par l'assureur. Le seul remboursement effectué par le camping concerne uniquement la taxe de séjour et la redevance écologique, le cas échéant.

21.4.3 - Conditions de séjour

Il est également important de respecter les conditions de séjour et les règlements en vigueur au sein de notre établissement. Les interruptions de séjour ne sauront être utilisées pour contourner les engagements de réservation.

Nous vous encourageons à consulter notre équipe pour toute question ou clarification concernant votre séjour. Votre satisfaction est notre priorité, et nous nous engageons à vous assister au mieux.

22 - DÉPART

22.1 - Horaire de départ

Les hébergements doivent être libérés au plus tard à 10h. Cependant, pour les clients

séjournant dans un locatif de la gamme Premium, les départs sont autorisés jusqu'à 11h sauf si ces derniers ont souscrit à la prestation ménage de fin de séjour, auquel cas ils doivent libérer les lieux au plus tard à 10h. Pour les emplacements de camping, ceux-ci doivent être libérés au plus tard à midi.

Les retenues forfaitaires en cas de départ retardé :

- Moins de 30 minutes : 30€
- Plus de 30 minutes : 50€/heure

22.2 - Ménage fin de séjour

Le jour de votre départ, il est demandé au vacancier de restituer la location vide de tout effet personnel. Selon les prestations souscrites (ménage de fin de séjour, location de linge de lit, etc.), les consignes de nettoyage, détaillant les tâches à réaliser, doivent être respectées. Ces consignes sont disponibles dans le livret d'accueil numérique ou à la réception du camping.

22.3 - État des lieux de sortie

L'état des lieux de sortie est réalisé exclusivement par les équipes du camping, après le départ du vacancier et la restitution des clés.

Le vacancier est tenu de restituer son hébergement en parfait état de propreté et d'entretien, conformément aux consignes communiquées dans le livret d'accueil numérique ou en version papier disponible à la réception.

En cas de ménage jugé insuffisant, le dépôt de garanti ménage sera automatiquement appliqué et retenu. Toute dégradation volontaire, usage anormal ou équipement manquant pourra donner lieu à une facturation complémentaire, indépendamment du montant du dépôt de garantie.

La restitution du dépôt de garantie, déduction faite des éventuelles retenues justifiées, interviendra dans un délai maximum de **48h** après le départ du vacancier.

Aucune contestation ultérieure ne pourra être prise en compte après le départ et le contrôle effectué par les équipes du camping.

22.4 - Dépôt de garantie

Après l'état des lieux réalisé par notre équipe, si ces consignes ne sont pas respectées, le camping se réserve le droit de prélever le montant correspondant au dépôt de garantie pour le ménage de 200€. De même, en cas de détériorations constatées, le dépôt de Garantie lié à l'hébergement, d'un montant de 200€, sera encaissé. L'empreinte bancaire servant pour le dépôt de garantie sera automatiquement supprimée dans les 48 heures suivant le contrôle effectué par nos équipes et si et seulement aucune constatation n'a été faite.

22.5 - Départ anticipé

Pour les départs anticipés, c'est également notre équipe qui fait l'état des lieux et s'appliqueront les articles ci-dessus si cela est nécessaire. Il est important de noter qu'aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de départ anticipé du fait de la volonté du vacancier.

23 - DIVERS

23.1 - Réseau mobile

Aloa Vacances ne peut être tenu responsable de la qualité du réseau mobile sur notre terrain de camping. En raison de divers facteurs, notamment la localisation géographique et les conditions météorologiques, il se peut que la réception mobile soit inconstante ou limitée. Les vacanciers sont invités à prendre en compte cette information lors de leur séjour.

23.2 - Wi-Fi

Aloa Vacances ne saurait être tenue responsable en cas de non-disponibilité du service Wi-Fi. Cela peut résulter de diverses situations, telles que des pannes du réseau électrique public, des interruptions des réseaux de télécommunications, ou une perte de connexion Internet due aux opérateurs concernés. Dans le cas où le réseau Wi-Fi est complètement inopérant durant le séjour, Aloa Vacances remboursera le coût de l'option Wi-Fi souscrite par le client, à l'exception des établissements où cette option est offerte gratuitement.

23.3 - Météo

La météo peut jouer un rôle dans le bon déroulement de votre séjour, et nous vous encourageons à rester informé des prévisions tout au long de votre visite. Bien que nous ne puissions pas contrôler le temps, nous mettons tout en œuvre pour vous garantir une expérience agréable, quelles que soient les conditions climatiques. Nous vous rappelons que notre camping ne peut être tenu responsable des aléas météorologiques, et qu'aucun remboursement ne sera accordé en cas de mauvais temps. N'hésitez pas à planifier vos activités en conséquence, et profitez pleinement de votre séjour, même sous un ciel capricieux !

23.4 - Sanitaires

Les sanitaires du camping sont exclusivement réservés aux vacanciers séjournant en emplacements nus ou en locatifs ne disposant pas de sanitaires privés. Nous vous remercions de respecter cette règle afin d'assurer le confort et la propreté des installations pour tous. Nous vous encourageons à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant vos besoins en matière d'hygiène durant votre séjour.

23.5 - Arrêtés émanant des autorités compétentes

Les vacanciers sont tenus de respecter tous les arrêtés émis par l'État, les préfectures, les mairies et autres autorités compétentes concernant la sécurité et le bon fonctionnement du camping. Ces arrêtés peuvent inclure des restrictions temporaires, des recommandations sanitaires ou des réglementations spécifiques relatives à l'utilisation des installations. Nous vous encourageons à vous renseigner régulièrement sur les éventuels changements et à suivre les instructions fournies par notre personnel afin de garantir un séjour serein et en toute sécurité.

23.6 - Barbecues au Charbon de Bois

Pour des raisons de sécurité, les barbecues au charbon de bois sont strictement interdits sur l'ensemble de nos campings, sauf dans les campings disposant d'une aire de barbecue collective spécialement aménagée. Cet espace unique est conçu pour garantir la sécurité de tous nos vacanciers tout en vous permettant de profiter de moments conviviaux autour d'un bon repas. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération pour assurer un séjour agréable et sécurisé pour tous.

23.7 - Modalités de paiement sur place

Veuillez noter que sur place, toutes les dépenses doivent être réglées par des moyens de paiement acceptés, à l'exception des chèques bancaires. Nous vous encourageons à prévoir d'autres modes de paiement, tels que les cartes bancaires ou les espèces, afin d'assurer une expérience de paiement fluide et rapide durant votre séjour.

23.8 - Vidéosurveillance

Pour garantir la sécurité de nos vacanciers, de notre personnel et de nos infrastructures, nos établissements sont équipés d'un système de vidéosurveillance. Les caméras sont placées dans des zones spécifiques, telles que les entrées, les parkings et les espaces communs, afin d'assurer une surveillance dans le respect de la vie privée de chacun. Ces dispositifs sont conformes aux réglementations en vigueur et les images capturées sont exclusivement utilisées à des fins de sécurité. Aloa Vacances s'engage à protéger vos données personnelles et à respecter les principes du RGPD concernant la collecte et la gestion des images de vidéosurveillance.

24 - VOL, PERTE ET OUBLI

Le camping décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte, de détérioration ou de vol de biens personnels, qu'ils surviennent dans les hébergements, sur les emplacements, dans les espaces communs ou sur les parkings privés du camping.

Il appartient à chaque vacancier de prendre toutes les précautions nécessaires pour la protection de ses effets personnels.

Le camping ne saurait être tenu responsable des objets de valeur laissés dans les hébergements, les véhicules ou sur le site. De même, il décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de véhicules stationnés dans l'enceinte du camping, ainsi que de leur contenu.

Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé pour ces faits.

En cas d'oubli, les objets retrouvés pourront, à titre exceptionnel et sous réserve de faisabilité, être renvoyés au vacancier, les frais d'emballage et d'expédition étant intégralement à sa charge. Le camping ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de dégradation lors de l'acheminement.

Les objets trouvés sont conservés pour une durée maximale de 7 jours après le départ du vacancier. Passé ce délai, ils seront considérés comme abandonnés et le camping pourra librement en disposer, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée.

25 - DROIT À L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie ALOA VACANCES à utiliser, sur tout support, les photos et vidéos de vous, des participants au séjour ou de vos enfants prises durant votre séjour, à des fins publicitaires pour l'ensemble des campings exploités par ALOA VACANCES. Si vous ne souhaitez pas donner cette autorisation, vous devez en informer ALOA VACANCES par courrier recommandé.

La signature du contrat implique que le preneur a pris connaissance des présentes conditions générales, qu'il renonce à leur donner une interprétation personnelle et qu'il les accepte sans réserve. Les litiges non résolus à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents du ressort du camping concerné par le litige.

26 - MODERATION DES AVIS

Le Client est informé et accepte que les avis déposés concernant les séjours puissent être utilisés sur des supports promotionnels. Dans ce cas, la rédaction de ces derniers pourra être modifiée pour la bonne compréhension de tous. En revanche, le sens positif ou négatif ne sera jamais modifié.

27 - RECLAMATION ET MEDIATION

27.1 - Réclamation

Si malgré toute notre volonté de vous satisfaire pleinement, vous avez une réclamation lors de votre séjour dans l'un de nos campings, nous vous demandons d'en informer immédiatement la personne chargée de l'accueil sur place qui s'efforcera de vous apporter une réponse.

Pour tout litige ne pouvant être résolu sur place, nous vous invitons à contacter notre service client via cette adresse mail : relationclient@aloea-vacances.com. Nos agents traiteront alors votre réclamation dans les meilleurs délais.

27.2 - Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 11217/OC/2202 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost

- Soit par mail à : mediation@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisie utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable, – tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

28 - MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute dérogation ponctuelle aux présentes Conditions Générales de Vente ne constitue pas un droit acquis pour l'avenir. ALOA VACANCES se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur dès leur publication et seront opposables aux clients à partir de cette date.

29 - INFORMATIONS LEGALES

29.1 - Groupe Aloa Vacances

Aloa Vacances
SAS Plein Air and Co
27 rue des Marchais 85180 Les Sables d'Olonne
Vendée – Pays de la Loire
Tél : 02 51 23 02 30
Email : info@aloea-vacances.com
APE : Activités des sièges sociaux (7010Z)
SIRET : 517 541 926 000 13

29.2 - Camping Beauséjour

SAS BEAUSÉJOUR
Avenue du Tech, 66700 Argelès-sur-Mer
Tél : [04 68 81 10 63](tel:0468811063)
Email : contact@camping-lebeausejour.com
APE : Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs (5530Z)
RCS : La Roche-sur-Yon 529 094 351
SIRET : 529 094 351 000 10

Politique de confidentialité - Aloa Vacances

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du 25 mai 2018, Aloa Vacances veille au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles. Nous attachons une grande importance à la protection de vos données personnelles.

1. Collecte de vos données personnelles

Aloa Vacances collecte vos données personnelles dans un cadre strictement nécessaire au bon traitement de la réservation, à l'inscription aux newsletters, à la création de votre espace "Mon Compte", à votre participation à un jeu concours, à un questionnaire, etc. Ces informations peuvent inclure :

- Nom et prénom, ceux des personnes vous accompagnant
- Adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail
- Date de naissance, plaque d'immatriculation, moyens de paiement

Vous pouvez choisir de ne pas nous communiquer certaines informations, mais cela pourrait vous priver de certains services proposés par Aloa Vacances. Les informations essentielles sont signalées par un astérisque.

2. Traitements de vos données personnelles

Vos données sont utilisées pour gérer votre réservation, traiter vos demandes et échanger avec vous dans le cadre de notre relation client. Elles nous permettent également de vous envoyer vos informations et paiements. Nous pouvons aussi collecter des données via des tiers, notamment les réseaux sociaux, lorsque vous vous inscrivez ou vous connectez à nos services.

Si vous avez accepté de recevoir nos actualités et offres via la newsletter ou votre espace "Mon Compte", nous pourrions communiquer avec vous par SMS, e-mail, téléphone ou courrier postal.

3. Durée de conservation de vos données personnelles

Vos données sont conservées le temps nécessaire au bon déroulement des opérations pour lesquelles elles ont été collectées, et pour satisfaire nos obligations légales, comptables et fiscales.

4. Suppression de vos données personnelles

Conformément au RGPD, vous pouvez demander la correction, la mise à jour ou la suppression de vos données en nous envoyant un e-mail à relationclient@aloea-vacances.com. Vous disposez également d'un droit d'opposition ou de limitation au traitement de vos données et d'un droit à la portabilité. En cas de décès, vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données.

5. Base légale du traitement des données

Les données personnelles sont collectées sur la base de l'exécution du contrat, du consentement, de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime. Aloa Vacances traite vos données pour garantir la bonne gestion de vos réservations et pour vous fournir des services de qualité.

6. Sécurité des données personnelles

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité de vos données, notamment pour les protéger contre tout accès non autorisé ou toute divulgation accidentelle.

7. Transfert des données en dehors de l'Union Européenne

Certaines données peuvent être transmises à des prestataires situés en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous assurons que ces transferts respectent le RGPD, avec des garanties adéquates.

8. Utilisation des cookies

Nous utilisons des cookies pour améliorer l'expérience utilisateur sur notre site, personnaliser le contenu et analyser le trafic. Vous pouvez gérer vos préférences de cookies à tout moment via notre gestionnaire de cookies.

9. Droits de réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez que vos droits ont été violés, vous pouvez soumettre une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) via leur site internet : www.cnil.fr.



2025



2024



10. Contacts et réclamation des données personnelles

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter par e-mail à relationclient@aloea-vacances.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Aloa Vacances – Service client
27 rue des Marchais
85180 Les Sables d'Olonne

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais. Pour justifier de votre identité, vous devrez joindre une copie de votre titre officiel d'identité.